



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 148-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.198

Déposée le : 15.06.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Pichard (Biel/Bienne, PVL) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -

Dossiers personnels au CFP de Bienne

Les dossiers du personnel du CFP, qui contiennent également des données concernant les salaires, sont incomplets, ont en partie disparu ou sont tout simplement mal conçus. Par conséquent, il a même fallu faire appel à une société fiduciaire privée pour remettre tous les dossiers à jour. Beaucoup d'enseignantes et d'enseignants attendent donc des versements complémentaires. La promesse avait été faite que les dossiers personnels seraient mis à jour avant l'été 2022. Elle n'a vraisemblablement pas pu être tenue.

Le fait que de nombreuses enseignantes et de nombreux enseignants aient suivi des formations continues susceptibles d'avoir un impact sur leur salaire, lesquelles ne sont maintenant pas prises en compte, ou qu'ils attendent encore les gratifications habituelles auxquelles ils ont droit, met à mal la réputation de l'école et est source d'une colère considérable.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Où en est actuellement la mise à jour des dossiers ?
2. Dans quel délai le corps enseignant peut-il s'attendre à ce que tous les dossiers soient à nouveau en ordre ?
3. Combien l'intervention de la société fiduciaire a-t-elle coûté jusqu'à présent ?

Destinataire
– Grand Conseil